



PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DES ÎLES
ÎLES-DE-LA-MADELEINE



À une réunion ordinaire du Conseil des commissaires de la *Commission scolaire des Îles* du mardi 28 janvier 2014 tenue à la bibliothèque de l'École polyvalente des Îles (L'Étang-du-Nord) à 19 h et à laquelle sont présents :

Mesdames	Isabelle CUMMINGS (CES* 4) Francine CYR (CES 8) Micheline LAPIERRE (CES 11) Monica POIRIER (CES 2) Huguette REID (CES 10) Annie VIGNEAU (CES 7) <small>*CES = circonscription électorale scolaire</small>	Messieurs	Antoine BÉNARD (parent du secondaire) Jean CORMIER (parent du primaire) Jean-Yves LAPIERRE (CES 6) Gérard R. LEBLANC (CES 9) Jules RICHARD (CES 3)
----------	---	-----------	--

formant le quorum requis (6 commissaires parmi les 11 commissaires ayant droit de vote).

Sont absents :

		Messieurs	Fernand BÉNARD (CES 1) Gilles VIGNEAULT (CES 5)
--	--	-----------	--

La directrice générale, madame Brigitte Aucoin, est présente ainsi que le secrétaire général, monsieur Donald Chiasson.

-Cinq (5) personnes du public assistent à la réunion.

1. Ouverture de la réunion, vérification du quorum et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Gérard Leblanc, appuyé par madame Huguette Reid, d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la réunion, vérification du quorum et adoption de l'ordre du jour;
2. Lecture, adoption et suivi du procès-verbal de la réunion ordinaire du 26 novembre 2013;
3. Période de questions-commentaires du public (15 minutes);
4. Rapport annuel 2012-2013;
5. Convention d'accès aux Câbles optiques reliant la Gaspésie aux Îles (COGIM);
6. Autorisation de signature auprès de la Conférence régionale des élus (CRÉ);
7. Engagement d'une ouvrière d'entretien, classe III;
8. Choix du vérificateur;
9. Projet de loi 63;
10. Autorisation d'achat d'ordinateurs;
11. Autorisation d'achat de tableaux numériques intelligents;
12. Correspondance;
13. Période de questions-commentaires (15 minutes);
14. Levée de la réunion.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (CC. 2014-001)

2. Lecture, adoption et suivi du procès-verbal de la réunion ordinaire du 26 novembre 2013

Il est proposé par monsieur Jean-Yves Lapierre, appuyé par monsieur Antoine Bénard, que le procès-verbal de la réunion du 26 novembre 2013 soit adopté, comme présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (CC. 2014-002)



3. Période de questions-commentaires du public

Aucune question ni commentaire.

4. Rapport annuel 2012-2013

Il est proposé par madame Monica Poirier, appuyée par madame Isabelle Cummings, que le rapport annuel 2012-2013 de la Commission scolaire des Îles soit adopté, comme présenté par la directrice générale, madame Brigitte Aucoin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (CC. 2014-003)

5. Convention d'accès aux Câbles optiques reliant la Gaspésie aux Îles (COGIM)

Point reporté.

6. Autorisation de signature auprès de la Conférence régionale des élus (CRÉ)

Il est proposé par madame Micheline Lapierre, appuyée par monsieur Jules Richard, d'autoriser la directrice générale, madame Brigitte Aucoin, à signer pour la Commission scolaire des projets d'entente avec la Conférence régionale des élus (CRÉ).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (CC. 2014-004)

7. Engagement d'une ouvrière d'entretien, classe III

Il est proposé par madame Huguette Reid, appuyée par madame Annie Vigneau, d'affecter madame Claudia Richard au poste d'ouvrière d'entretien classe III à la Polyvalente et au Centre administratif.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (CC. 2014-005)

8. Choix du vérificateur

Considérant le fait que, lors du dernier appel d'offres il y a deux ans, seule une firme comptable a déposé une soumission;

Considérant qu'une approche a été faite auprès de l'autre firme locale visée par l'appel d'offres et qu'elle ne souhaite pas soumissionner pour l'instant;

Considérant que nous sommes satisfaits des services offerts par la firme actuelle;

Il est proposé par madame Huguette Reid, appuyée par monsieur Gérard Leblanc, que la Commission scolaire des Îles procède à une négociation de gré à gré pour un contrat d'une durée de deux ans auprès de la firme effectuant la vérification comptable depuis de nombreuses années, Corbeil, Boudreau et associés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (CC. 2014-006)

9. Projet de loi 63

Considérant que le projet de loi 43 modifiant la Loi sur l'instruction publique et la Loi sur la fiscalité municipale, sanctionné le 14 décembre 2006 (ci-après le projet de loi 43), avait comme objectif de « maintenir la subvention de péréquation attribuée aux commissions scolaires de sorte qu'elles puissent accorder un crédit de taxe scolaire aux contribuables. De cette façon, on limiterait la hausse de la taxe scolaire à la hausse des dépenses financées par cette taxe. ».



Considérant que le projet de loi 43 a évité que les contribuables ayant subi une hausse de leur évaluation foncière paient plus de taxe scolaire au bénéfice du gouvernement qui aurait économisé les subventions de péréquation versées aux commissions scolaires;

Considérant que le taux de la taxe scolaire diffère entre les commissions scolaires, compte tenu de la richesse foncière du territoire en relation avec le nombre d'élèves, créant ainsi une iniquité fiscale pour les contribuables;

Considérant que certaines commissions scolaires n'ont pas eu besoin de la subvention de péréquation pour la réduction du compte de taxe scolaire, étant déjà sous les 0,35 \$/100 \$ d'évaluation, n'ont pas été touchées par le retrait de cette subvention et n'auront pas à couper dans leurs services à l'élève créant ainsi une iniquité entre les élèves du Québec;

Considérant que le retrait de la subvention accordant un crédit de taxe aux contribuables amène des revenus additionnels au gouvernement et peut être considéré comme un impôt déguisé;

Considérant que la réduction de la taxe scolaire accordée à certaines commissions scolaires n'avait pour effet que de soulager le contribuable des augmentations des rôles d'évaluation et que le retrait de cette subvention doit être accompagné d'une révision du financement afin d'éviter une iniquité fiscale entre les contribuables ainsi qu'une iniquité en termes de niveau de services aux élèves;

Considérant que la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, madame Marie Malavoy, a déposé le 14 novembre 2013 à l'Assemblée nationale le projet de loi 63, Loi sur le financement de certaines commissions scolaires pour les exercices financiers 2014-2015 et 2015-2016 (ci- après le projet de loi 63);

Considérant que la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport demande à un groupe d'experts d'examiner notamment l'équité et l'efficacité du financement des commissions scolaires;

Considérant que les principes d'équité et d'égalité des chances pour les élèves doivent être priorités dans l'élaboration du financement de l'éducation et qu'un taux de taxe scolaire unique au Québec sans lien avec la richesse foncière du territoire de la commission scolaire et une péréquation pour répartir les revenus entre les commissions scolaires favoriserait l'équité fiscale pour tous les élèves du Québec;

En conséquence, il est proposé par monsieur Jean Cormier, appuyé par monsieur Antoine Bénard :

- de dénoncer le projet de loi 63, Loi sur le financement de certaines commissions scolaires pour les exercices financiers 2014-2015 et 2015-2016, et l'iniquité qu'il crée entre les contribuables et les élèves du Québec, selon leur commission scolaire d'appartenance;
- de demander au MELS de revoir le système de taxation scolaire afin de rétablir l'équité entre les contribuables du Québec avec un taux de taxation unique assorti d'une péréquation par équité pour les élèves du Québec;
- de demander au gouvernement du Québec de retirer son projet de loi 63, Loi sur le financement de certaines commissions scolaires pour les exercices financiers 2014-2015 et 2015-2016, et d'attendre les conclusions du comité de travail qu'il a lui-même mis en place avant de convenir avec les commissions scolaires, et non de leur imposer, un nouveau pacte fiscal respectueux de la diversité des milieux;
- de demander au gouvernement d'impliquer davantage l'ensemble des citoyens quant à la qualité du réseau d'éducation qu'ils souhaitent pour leurs enfants et au droit des élèves à des services équivalents sur l'ensemble du territoire et au respect du principe de l'égalité des chances;
- de transmettre cette résolution à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, madame Marie Malavoy, à la présidente de la FCSQ, madame Josée Bouchard, ainsi qu'à toutes les commissions scolaires du Québec.



Madame Monica Poirier demande à inscrire son abstention sur le vote.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ (CC. 2014-007)

10. Autorisation d'achat d'ordinateurs

Il est proposé par monsieur Jules Richard, appuyé par madame Annie Vigneau, que la Commission scolaire des Îles autorise l'achat de 51 ordinateurs portables auprès de Informatique E.B.R. inc. au montant de 68 883,53 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (CC. 2014-008)

11. Autorisation d'achat de tableaux numériques intelligents

Il est proposé par madame Isabelle Cummings, appuyée par madame Micheline Lapierre, que la Commission scolaire des Îles autorise l'achat de 17 tableaux numériques intelligents auprès de Informatique E.B.R. inc. au montant de 52 330,87 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (CC. 2014-009)

12. Correspondance

Aucune correspondance.

13. Période de questions-commentaires

-La directrice générale, madame Brigitte Aucoin, tient à souligner la Semaine des enseignants, qui se déroulera cette année du 2 au 8 février de même que la Semaine de la persévérance scolaire, qui se déroulera quant à elle du 10 au 14 février 2014;

-Une motion de félicitations est adressée aux élèves du secondaire et aux adultes qui les soutiennent dans leurs démarches de financement et d'organisation d'un voyage humanitaire au Nicaragua. La récente activité populaire La Guerre des Madelinots a remporté un vif succès et leur aura permis de finaliser leur plan de financement;

-Une motion de félicitations est adressée aux élèves et aux adultes investis dans le projet de Parlement scolaire au secondaire. La cérémonie d'assermentation des députés, des ministres et du premier-ministre a eu lieu le 26 janvier dernier en présence de parents, d'élèves et de dignitaires;

-Madame Brigitte Aucoin invite les commissaires à participer nombreux aux prochaines activités de Gala amateur (dans le cadre du Carnaval étudiant) et de chant chorale (sous la supervision de madame Claudette Arseneau).

14. Levée de la réunion

L'ordre du jour étant épuisé, la présidente lève la réunion à 20 h.

ADOPTÉE (CC. 2014-010)

Francine Cyr, présidente

Donald Chiasson, secrétaire général